

INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE

à partir du 06 janvier 2020

Votre enfant est né(e) en 2017, pour l'inscrire à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2020 vous devez :

1. Vous rendre dans la mairie de votre village pour l'inscrire en fournissant :
 - Un justificatif de domicile
 - Le livret de famille
 - Le carnet de santé (vaccinations obligatoires)

2. Prendre contact rapidement avec la directrice de l'école maternelle au 01 64 95 71 36 (de préférence entre 12h et 13h et après 16h45) afin d'organiser un rendez-vous.



Cordialement

La directrice